

IQSW – Groupes de réflexion (juin 2024)

Synthèse des séances

Après le colloque de lancement d'avril 2024, la première consultation des parties prenantes autour de l'IQSW s'est déroulée sous la forme de groupes de réflexion (GR) thématiques au mois de juin : 11/06 : GR sols urbains, 18/06 : GR sols forestiers et naturels, 25/06 : GR sols agricoles et horticoles.

A chaque séance, entre 20 et 30 participants motivés à s'impliquer pour la préservation de nos sols et issus de structures diverses (administrations (environnement-aménagement du territoire), parastataux, ASBL, fédérations professionnelles (foresterie, notariat, architecture, ...), syndicats agricoles, bureaux d'étude, laboratoires) ont eu l'occasion d'échanger, par table, autour de trois questions :

- Un IQSW : pourquoi ?
- Quels services pour quel usage ?
- Quelles propriétés pour quel service ?

Ces moments d'échange ont été très précieux pour le consortium en charge de la réalisation de l'IQSW, et ont permis de mettre en lumière des points d'attention fondamentaux détaillés ci-dessous.

Un IQSW : pourquoi ?

Pour se projeter au mieux dans les perspectives d'utilisation concrète du futur Indice de Qualité des Sols Wallons (IQSW), la première question posée aux parties prenantes était la suivante :

Quelle utilité voyez-vous pour un tel indice ? En d'autres termes, dans quels cas concrets serait-il pertinent de pouvoir objectiver la qualité d'un sol ? A l'issue de cet exercice, une chose est sûre : ce ne sont pas les exemples qui manquent !

L'IQSW, en permettant d'améliorer la connaissance de nos sols, au-delà des paramètres de pollution, contribuera à mieux les **préserver**. En respectant le principe de hiérarchisation des usages (« le bon usage pour le bon sol »), l'outil permettra d'**orienter** l'usage futur d'un sol via :

- Une amélioration de la prise en compte de l'impact des projets d'aménagement,
- Une revalorisation des terres à haut potentiel agricole ou naturel, afin d'objectiver l'impact de la dégradation de terres de grandes cultures, la protection d'écosystèmes particuliers tels que les prairies calcaires, ...,
- Une aide à l'orientation des projets dans le cadre du schéma de développement territorial (SDT) ou d'un schéma de développement communal (SDC),
- Une meilleure prise en compte du potentiel du sol d'une parcelle, en identifiant les zones capables d'accueillir un potager, des arbres, du bâti, ...,
- L'établissement de mesures de compensation adaptées, pensées en termes de qualité du sol et pas seulement en termes surfaciques (notamment dans le cadre des objectifs de zéro artificialisation nette).

Ainsi, l'IQSW considèrera aussi bien des services écosystémiques avec une valeur monétaire (service de production, support physique) que des services n'en ayant actuellement pas (régulation de l'eau, de la biodiversité) ou pas systématiquement (régulation climatique).

L'IQSW permettra également d'**améliorer** la qualité du sol à travers une meilleure évaluation de l'impact des pratiques, ainsi que des recommandations pour une meilleure gestion et ce, pour tous les usages, notamment :

- Forestier : diagnostic du niveau de compaction du sol, fertilisation et gestion des rémanents, risque d'érosion/perte en sol, ...
- Naturel : gestion des plantes invasives, augmentation de la qualité des espaces verts (notamment dans le cadre des projets de désimperméabilisation), ciblage des zones prioritaires pour l'implantation d'arbres dans un parc, ...
- Agricole : objectivation de l'impact des pratiques (autre le travail du sol), et en prenant en compte le contexte régional (région agricole), ...

L'IQSW aidera aussi à guider et à objectiver l'impact des projets de restauration, de réhabilitation de friches ou d'assainissement, via une évaluation de l'état initial et final de la qualité du sol.

Enfin, l'indice pourrait permettre de mieux orienter les mouvements de terre, en considérant les caractéristiques de la terre déplacée et du sol du site récepteur, pour implanter « le bon néosol au bon endroit » : éviter l'apport de remblais en milieu naturel, valoriser des terres aux bonnes propriétés géotechniques pour la construction, ...

Importance de poser les bases en amont : clarifier les objectifs et le cadre

A l'issue des trois séances, les secteurs représentés sont unanimes : il est essentiel de poser les bases de l'indice avant son application, c'est-à-dire :

- ☐ Clarifier les objectifs et conditions d'application de l'outil,
- ☐ Délimiter le « scope » (cadre, portée) de l'outil, en le positionnant de manière cohérente parmi la constellation des outils de diagnostic environnemental existant,
- ☐ Adopter une délimitation et des définitions adéquates,

Ces points sont essentiels pour garantir l'acceptation de l'IQSW auprès des utilisateurs finaux, et ce dès sa conception.

Clarifier les objectifs et la temporalité d'application de l'IQSW

Dès la première séance, l'importance de clarifier les objectifs de l'IQSW a émergé de manière unanime dans les discussions. En effet, l'indice peut répondre à deux objectifs distincts : orienter le sol vers un usage futur, ou améliorer un sol dans son usage actuel. La manière de prioriser les services écosystémiques dépendra donc directement de la temporalité d'application de l'indice : se positionne-t-on dans le diagnostic d'une situation existante ou projetée (projet d'aménagement) ? Par exemple, si l'on s'intéresse au service de stockage du carbone : une forêt qui stocke du carbone, c'est positif, mais ce n'est pas indispensable de stocker du carbone pour accueillir une forêt. Aussi, une faible biodiversité dans un sol ne signifie pas que celui-ci est « mort » et qu'on peut construire dessus.

Positionner l'IQSW parmi les outils existants

Un autre enjeu mis en évidence lors des divers GR est celui de l'articulation entre l'IQSW et les outils existants, chaque secteur ayant identifié des liens à établir et des manquements à combler par rapport à des outils et législations spécifiques. Positionner correctement l'IQSW dans ce paysage d'expertises et de législations de manière complémentaire et harmonieuse est primordial, en vue de décroisonner les disciplines et de centraliser les données. L'IQSW permettant de renvoyer, le cas échéant, vers les outils adaptés.

Ces outils sont par exemple : la BDES, SANISOL, les études de stabilité, les inventaires de biodiversité, le fichier écologique des essences, l'inventaire forestier, l'ancienneté des forêts, le conseil de fumure

(REQUASUD), les études archéologiques, ... Ceux-ci s'inscrivent notamment dans des cadres législatifs tels que : le Décret Sols, l'AGW terres excavées, le Code forestier, la Loi de conservation de la nature, la Circulaire biodiversité, ...

Par exemple, dans le contexte des sols forestiers, l'IQSW permettrait de répondre à la question « Le sol peut-il accueillir une forêt productive ? » et, le cas échéant, renvoyer vers le Fichier écologique des essences pour le choix du peuplement. Par rapport à cet outil, l'IQSW devrait pouvoir apporter de l'information supplémentaire en assurant une mise à jour, en complétant avec des données telles que la réserve utile en eau, ou en documentant la sensibilité du sol aux pressions telles que le tassement, l'appauvrissement, l'acidification ou la sécheresse.

L'IQSW pourrait également amener de la nuance dans le Décret Sols, en objectivant la gestion d'un sol via d'autres prismes que le caractère pollué ou non, pour garantir une adéquation entre usage et potentiel du sol (par exemple, objectiver les dégradations physiques ou biologiques occasionnées par le remblayage d'une pollution non problématique en zone naturelle).

Adopter une délimitation et des définitions adéquates

Parmi les étapes de conception de l'indice, il est nécessaire d'adopter une délimitation fine des **usages de sol**. En cohérence avec le Décret Sols, la délimitation proposée lors des groupes de réflexion correspondait aux catégories établies par l'annexe 3 dudit Décret : les « usages de fait ».

Or, tous les secteurs consultés se rejoignent : la délimitation des usages doit prendre en compte :

- les pratiques de gestion et leurs implications environnementales :

- sols agricoles : agroécologie, maraichage en « pleine terre » ou en serre, prairie temporaire ou permanente, ...
- sols forestiers : boisements en zone agricole, culture intensive d'essences forestières, culture d'essences pérennes ligneuses avec phytotechnie, alignements d'arbres, ...

- le lien avec les réglementations en vigueur, qui impliquent divers niveaux de protection (zones naturelles intégrales, réserves dirigées, zones de protection avec certaines contraintes, ...).

Dans le contexte de l'IQSW, les parties prenantes suggèrent d'éviter une délimitation administrative de type « usages de fait », qui correspond typiquement à une vision « aménagiste » du territoire, relatif à l'état de surface du sol sans prise en compte des dimensions listées ci-dessus. L'importance de conserver une certaine souplesse quant à cette notion d'usage a également été mise en évidence, principalement en contexte agricole où les rotations sont fréquentes : il ne faudrait pas que l'indice ait pour conséquence de figer le sol dans son usage actuel.

Outre la notion d'usage, les participants ont aussi pointé la nécessité de définir correctement le « **sol** ». Quelle est la portée de l'indice ? Où se trouve la frontière entre le sol (IQSW) et le sous-sol (hors IQSW) ? Toutes ces questions doivent être clarifiées afin de définir le périmètre de l'IQSW.

Conception de l'indice

Lors des trois séances, de multiples points d'attention ont été soulevés, ainsi que diverses questions techniques, sur la conception et la mécanique de l'outil. Parmi celles-ci, on peut citer (de manière non-exhaustive) :

- La considération du service écosystémique « capacité d'accueil pour la végétation, à visée sociale » relatifs aux bienfaits tirés d'une balade dans un espace vert, qui peut être lieu de rencontre (suggéré par le GR urbain),
- La distinction entre les propriétés du sol statiques et dynamiques,
- La sélection de propriétés du sol adaptées au contexte, par exemple tenir compte du type d'humus en forêt, ou de la présence d'espèces indicatrices,
- Le bon choix pour l'échelle de l'indice : travaille-t-on à l'échelle de la parcelle, de la zone homogène, de l'exploitation (en contexte agricole), ... ?
- ...

Dans tous les cas, les attentes des acteurs quant à la conception de l'indice apparaissent de plus en plus clairement : les parties prenantes attendent un outil pragmatique pour objectiver la qualité des sols, qui soit une vraie aide à la décision des acteurs de terrain : un outil pratique, robuste, fiable, transparent, représentatif, évolutif, accessible, abordable et garantissant une disponibilité de l'information. A l'inverse, les divers secteurs craignent que l'IQSW soit un outil simpliste, figé, opaque, trop « lissé », coûteux, contraignant... L'indice doit pouvoir permettre de garder une vision claire sur les services écosystémiques remplis par le sol. À cet effet, il apparaît de plus en plus clairement qu'une nuance doit être apportée dans l'outil par rapport à une agrégation des scores en un indice unique.

Le consortium ARIES-UCLouvain-CRA-W remercie encore les participants aux trois séances, qui ont permis de faire ressortir beaucoup de points d'attention essentiels pour la construction de l'indice.

La prochaine étape est maintenant de tester l'IQSW sur le terrain ! Vous souhaitez acquérir des infos sur la qualité du sol d'un site en Wallonie ? Nous vous invitons à remplir [ce formulaire](#), ou à nous contacter par mail (contact@iqsw.be), pour nous fournir les informations utiles. Nous reviendrons vers vous si le site proposé est sélectionné pour la phase de test.

